Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220131-DEL052022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 31 janvier 2022

N° 05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
24/01/2022

Date d'affichage
24/01/2022

L'an deux mil vingt et un, le 31 janvier 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; Mme PAILLARD Elodie, M. DELBAR Jean Pierre
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme VILLEMAINE Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. LECHEVALIER Gilles donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : Mme SOLINAS Brigitte ; Mme GAMEIRO Lucie
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme DE WAELE Isabelle

OBJET

RENOUVELLEMENT CONVENTION CHATS ERRANTS

M. le Maire présente le bilan de la campagne de stérilisation (document joint à la convocation) et demande au conseil municipal de renouveler cette campagne en 2022. Il propose également de reconduire les subventions allouées aux 2 associations « cats in the air » et « colette de la gouttière » de 2021 en 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer la convention « cats in the air » pour 2022
- **ACCEPTE** de reconduire les subventions allouées aux 2 associations en 2022

Ainsi fait et délibéré le 31/01/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)

Hubert BRIATTE